

A. CONDITIONS D'ACHAT GENERALES BIENS CONSOMMABLES

Commandes

1. Les conditions d'achat ci-dessous font partie intégrale du contrat entre le Groupe Beddeleem et le fournisseur. En acceptant la commande le fournisseur accepte immédiatement ces conditions en excluant les conditions de vente éventuelles de son côté. Des commandes orales / téléphoniques ne deviennent définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par un ordre d'achat signé. Uniquement après renvoi de la copie signée pour accord par le fournisseur de l'ordre d'achat, la commande est définitive. Chaque changement fait à la commande par le fournisseur, a comme conséquence que le contrat ne se réalise pas.

Confirmations de commandes

2. Si le fournisseur envoie une confirmation de commande avec la demande de la renvoyer signée, cette signature n'implique pas l'acceptation des conditions de vente éventuelles du fournisseur.

3. Si des choses fautives sont reprises de notre ordre d'achat sur la confirmation de commande, la responsabilité pour l'erreur reste irrévocablement chez le fournisseur et il est obligé de rectifier cette erreur sans frais supplémentaires et changements de délai.

Livraisons

4. Les biens doivent être livrés sur l'adresse indiquée dans la commande ou communiquée plus tard par le Groupe Beddeleem. Les délais de livraison sont contraignants pour le fournisseur. S'ils ne peuvent pas être respectés, le fournisseur est obligé d'en notifier immédiatement le Groupe Beddeleem et de communiquer une nouvelle date de livraison. Dans ce cas-ci, le Groupe Beddeleem peut soit accepter cette nouvelle date, qui remplace alors la date prévue à l'origine, soit considérer le contrat comme résilié. Si le Groupe Beddeleem opte pour la résiliation, il le confirmera immédiatement par lettre recommandée. Les dégâts qu'il encourt à cause de la livraison tardive ou la résiliation à cause de livraison tardive est complètement à charge du fournisseur.

Emballage

5. Sauf mention contraire dans l'offre de prix et le message d'envoi qui accompagne les biens, les emballages sont considérés comme perdus. Néanmoins, s'il est stipulé explicitement que les emballages seront facturés, alors ils seront récupérés par le fournisseur et celui-ci nous créditera pour la même valeur. Des commandes à phases (p.ex. étage), des longueurs spécifiques et des indications de locaux ne sont valables et ne seront acceptés à la livraison que quand la phase, la longueur et l'indication de local sont répétés sur les emballages. A défaut de ceci la livraison sera soit acceptée soit refusée et renvoyée sans porter atteinte dans les deux cas au droit d'indemnisation.

Envoi

6. Chaque livraison doit être accompagnée d'une note d'envoi en deux exemplaires où sont mentionnées les données suivantes :

- Numéro de référence de l'ordre d'achat du Groupe Beddeleem
- Numéro de projet
- Phase du projet
- Nom du fournisseur
- Détails des biens

7. La note d'envoi doit être présentée pour signature à chaque livraison au service de réception de biens et/ou le responsable de chantier. Les biens sont envoyés à risque du fournisseur jusqu'à l'adresse de livraison, comme mentionnée sur l'ordre d'achat ou communiquée plus tard. Le

fournisseur assure les biens jusqu'à ce que ceux-ci soient livrés sans dégâts chez le Groupe Beddeleem.

Acceptation, approbation

8. La signature de la note d'envoi à la livraison ne vaut que pour réception, et sous réserve explicite de vérification concernant la quantité, la conformité et la qualité des biens livrés. Ces contrôles peuvent être faits par après, même jusqu'au moment du traitement effectif des matériaux livrés sur le chantier auquel ils sont destinés. Un paiement préalable de la facture ne peut jamais être invoqué comme acceptation tacite des biens. Si les biens livrés ne répondent pas à ce qui est commandé, le Groupe Beddeleem peut les refuser et le fournisseur est tenu à les reprendre sur ses propres frais ou le Groupe Beddeleem peut les renvoyer aux frais du fournisseur, sans que ceci porte atteinte au droit du Groupe Beddeleem d'exiger une indemnisation à cause de rupture du contrat.

9. Du stockage temporaire des biens refusés ne peut pas être considéré comme approbation et acceptation ; le risque et le coût de ce stockage est à charge du fournisseur.

Qualité

10. Nous nous réservons le droit de renvoyer les biens non conformes à la qualité commandée aux frais du fournisseur. En cas de défauts uniquement les poids, longueurs, quantités et unités constatés par nous sont acceptés. Le fournisseur est libre de venir les constater sur place ; une compensation des frais éventuels qui en suivent peut être facturé au fournisseur.

11. Si dans l'ordre d'achat il n'y a pas de conditions de qualité spécifiques décrites, le fournisseur doit toujours livrer la meilleure quantité.

12. Si après installation des biens livrés, il s'avère que la qualité des biens n'est pas conforme à la qualité commandée, les frais de la démolition, la reproduction et le remontage sera complètement à charge du fournisseur.

Environnement

13. Le Groupe Beddeleem attache beaucoup d'importance à l'environnement. Le fournisseur est dès lors tenu de livrer uniquement des produits qui répondent aux normes en vigueur concernant l'environnement. Les produits livrés, y compris les traitements de surface, ne peuvent en aucun cas contenir de chrome VI.

Prix

13. Les prix mentionnés sur l'ordre d'achat sont fixes et non révisables jusqu'au moment de la livraison et de la facturation. Des augmentations de prix durant cette période (même dues à des tiers) sont à charge du fournisseur. Le montant dû sera fixé en appliquant les prix d'unité convenus sur les quantités livrées et acceptées.

Paiements

14. Les factures sont exigées en deux exemplaires et doivent contenir le suivant :

- Numéro de référence de l'ordre d'achat Groupe Beddeleem.
- Numéro de référence de la note d'envoi du fournisseur
- Numéro du projet
- Phase du projet
- Détails des biens

En cas de livraisons partielles les factures sont uniquement payables selon accord mutuel. Là où toute la livraison est exigée, le délai de paiement ne débutera qu'à partir du moment de la livraison totale.

Les factures sont payables à notre choix :

- soit net à 60 jours fin du mois.
- soit en liquide - 3 % de réduction.

Garanties

15.

Tous les biens sont garantis contre des erreurs de construction, des manques de matières premières et des défauts visibles et invisibles. Lors d'une livraison défectueuse le Groupe Beddeleem est habilité à obtenir du fournisseur un remplacement sans frais des biens défectueux dans un délai raisonnable, ou le Groupe Beddeleem peut exiger la résiliation du contrat juridiquement. Dans ce cas-ci le fournisseur sera tenu à indemniser tous les dégâts directs et indirects causés par la livraison défectueuse. Ceci vaut pour les dommages prévus et imprévus. Il devra également protéger le Groupe Beddeleem de toutes les responsabilités envers des tiers qui auraient leur origine dans la livraison défectueuse, et de toutes les responsabilités éventuelles de tiers à cause d'infractions à leurs brevets en fabriquant les biens livrés.

Propriété industrielle

16. Tous les plans et/ou modèles que le Groupe Beddeleem procurerait au fournisseur en vue d'une obtention d'une offre ou lié à l'exécution de la commande, restent la propriété du Groupe Beddeleem, doivent être retournés par le fournisseur après utilisation, sauf avis contraire du Groupe Beddeleem. Le fournisseur doit traiter les documents de façon confidentielle et ne peut en aucun cas les remettre à des tiers ou les présenter pour consultation. Tous les abus contre ceci feront l'objet d'une procédure judiciaire.

Différends

17. Pour tout différent qui suit de ce contrat ou des contrats spécifiques à l'exécution de celui-ci uniquement les tribunaux de Gand sont compétents. Ce contrat est complètement et uniquement soumis à la loi belge.

B. CONDITIONS D'ACHAT GENERALES BIENS D'INVESTISSEMENT

Commandes

1. Les conditions d'achat ci-dessous font partie intégrale du contrat entre le Groupe Beddeleem et le fournisseur. Malgré la disposition contradictoire qui apparaît dans les bons de commande, les contrats ou d'autres documents de notre part, les commandes ne sont passées que sous les conditions mentionnées ci-après, sauf si les documents contiennent des conditions particulières qui sont alors explicitement mentionnées sur le document. Ces conditions spécifiques ne valent alors que pour cette commande spécifique et ne peuvent pas être acceptées comme générales. Des accords oraux ne sont pas acceptés.

Changements à des commandes

2. Le Groupe Beddeleem a le droit de changer le délai de livraison d'une commande s'il en informe immédiatement le fournisseur et fait connaître les changements par écrit.

Livraison

3. L'envoi, le transport et la décharge sont à charge et au risque du fournisseur. Le fournisseur assure les biens jusqu'à l'endroit de la mise en service. Si des frais d'envoi sont mis à charge au Groupe Beddeleem, ceci doit être confirmé par écrit préalablement par le Groupe Beddeleem. Toutes les livraisons doivent être envoyées à l'adresse de livraison comme mentionnée dans la commande. Toutes les livraisons sont censées avoir lieu pendant les heures d'ouvertures normales de l'entreprise.
4. L'emballage est à charge du fournisseur. L'emballage doit être adapté au transport et doit être conforme aux réglementations en vigueur. L'emballage doit éviter toute forme de dégât pendant le transport. Si l'emballage représente une valeur elle sera mise à disposition pour enlèvement à la demande du fournisseur.
5. Les délais de livraison comme mentionnés sur la commande doivent être respectés ponctuellement sous peine d'une sanction financière à l'expiration du délai et sans mise en demeure préalable. En cas de retard nous nous réservons le droit d'annuler la commande. Uniquement un accord préalable de notre part peut permettre un changement des délais prévus. L'amende qui est applicable en excédant les délais de livraison est de minimum 0.5% du montant commandé par jour calendrier.

Caution du fournisseur

6. Le fournisseur déclare nous protéger contre tout type de plainte de la part des titulaires de brevets d'invention ou de propriétaires de procédés de fabrication des objets offerts ou livrés.

Le délai minimal de caution complète est de 24 mois après la mise en service.

Approbation

7. Les biens sont réceptionnés à l'adresse de livraison. Signer pour réception ne signifie pas que nous approuvons les biens. Tous les documents et informations à ce sujet doivent être ajoutés à la livraison. Les biens qui ne sont pas signés pour réception ne peuvent pas être acceptés.
8. Nous nous réservons le droit de refuser tous les biens qui ne sont pas exécutés selon les conditions prévues et de les renvoyer aux frais du fournisseur. Du stockage temporaire des biens refusés ne peut pas être considéré comme approbation et acceptation ; le risque et le coût de ce stockage est à charge du fournisseur.

Contrôle de qualité

9. Nous nous réservons le droit de renvoyer les biens non conformes à la qualité commandée aux frais du fournisseur. En cas de défauts uniquement les poids, longueurs, quantités et unités constatés par nous sont acceptés. Le fournisseur est libre de venir les constater sur place ; une compensation des frais éventuels qui en suivent peut être facturé au fournisseur.

10. Mise en service des machines

Une machine n'est mise en service que si elle est opérative sans erreurs pendant minimum 8 heures ou une journée en présence de l'installateur et notre opérateur.

La mise en service comprend le moment que la machine fonctionne sans erreurs et que notre personnel est formé à utiliser la machine.

Si après la mise en service, un arrêt de production a lieu, dû à l'installateur, la date de la mise en service est reportée à nouveau.

En d'autres mots, la machine doit produire pendant 6 mois sans erreurs avant que la dernière tranche de 10% puisse être payée. (Voir ci-dessous).

Factures

10. Les factures ne sont payées que si elles répondent aux conditions d'achat et si elles contiennent la référence de notre bon de commande. Nous nous réservons le droit de renvoyer les factures qui ne répondent pas à ceci. Le délai de paiement ne débutera qu'au moment que la facture correcte soit reçue quel que soit la date originale de la facture.
11. Les factures sont payées 60 jours après réception de la facture, sauf si mentionné différemment sur le bon de commande ou dans le contrat de livraison. Sauf si convenu autrement, la facture d'un bien d'investissement est payée comme suite :
 - 30% à la commande, s'il y a garantie bancaire du fournisseur
 - 30% à la livraison, s'il y a garantie bancaire du fournisseur
 - 30% à la mise en service
 - 10% 6 mois après la mise en service (voir ci-dessus)

Différends

13. Tous les différends non réglés à l'amiable, sont présentés au tribunal de commerce de Gand.

Sécurité et environnement

14. Signer le bon de commande signifie l'acceptation de nos exigences de sécurité et d'environnement. Ces exigences de sécurité et d'environnement sont à consulter sur notre site web (www.beddeleem.be)